



LA RÉSILIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE EN CLAIR

ZOOM SUR LES DISPOSITIFS
CHATEL, HAMON, BOURQUIN
& RÉSILIATION
INFRA-ANNUELLE (RIA)



CHANGEMENT DE SITUATION,
MEILLEURS TARIFS,
GARANTIES PLUS ADAPTÉES...

Les raisons de résilier son contrat d'assurance peuvent être nombreuses.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont œuvré dans l'objectif de faciliter ces résiliations.

Loi Chatel, amendement Bourquin en assurance Emprunteur, Résiliation Infra-Annuelle dans le cadre de la loi Hamon ou en Santé : il peut être difficile pour les acteurs de l'assurance de s'y retrouver. Pour vous, Solly Azar fait le point.

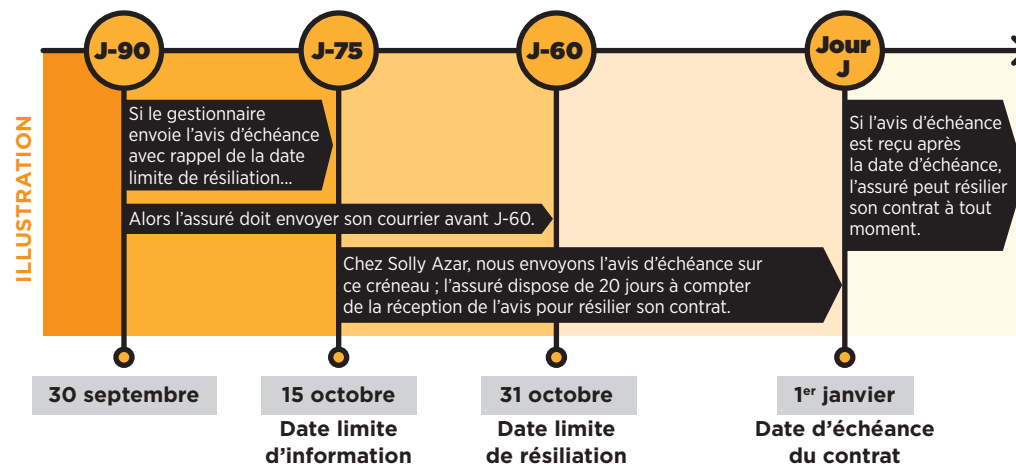


LA LOI CHATEL, EN CLAIR

Depuis 2005, la loi Chatel permet à vos clients consommateurs d'être informés **par écrit, au maximum 15 jours avant la date limite de résiliation, de la possibilité de résilier leur assurance** et ainsi refuser la tacite reconduction prévue au contrat. **Cette obligation incombe au gestionnaire du contrat** (assureur ou intermédiaire).

Si l'information n'est pas donnée à temps, **le client dispose alors d'un délai de 20 jours** après réception de l'avis d'échéance pour envoyer sa demande de résiliation sur tout support durable.

Enfin, si l'envoi de l'avis d'échéance se fait après la date d'échéance, **le client peut résilier son contrat à tout moment et sans préavis.**



BON À SAVOIR

La lettre simple (non recommandée) et l'e-mail sont considérés comme supports durables.

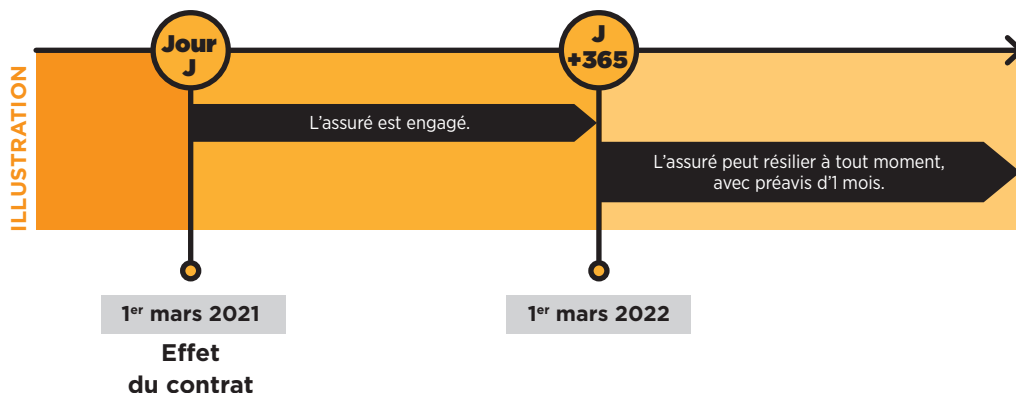
LES BRANCHES D'ASSURANCE CONCERNÉES

La loi Chatel ne concerne que **les contrats à tacite reconduction pour les particuliers**, en dehors de toute activité professionnelle. Les contrats professionnels, les assurances vie et les contrats d'assurance groupe ne sont pas concernés.

LA LOI HAMON, EN CLAIR

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la Résiliation Infra-Annuelle dans le cadre de la loi Hamon (ou loi Consommation) donne le droit aux assurés de **résilier sans frais leur contrat d'assurance à tout moment, après expiration d'un délai d'un an**.

C'est le nouvel assureur qui prend en charge la résiliation du contrat actuel auprès de la compagnie. Cette résiliation prend effet un mois après réception de l'information par l'assureur.



LES BRANCHES D'ASSURANCE CONCERNÉES

La loi Hamon concerne les contrats d'assurance **auto, moto, habitation** et **produits d'assurance affinitaires** (ex : assurance de téléphone portable).

LE CAS PARTICULIER DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

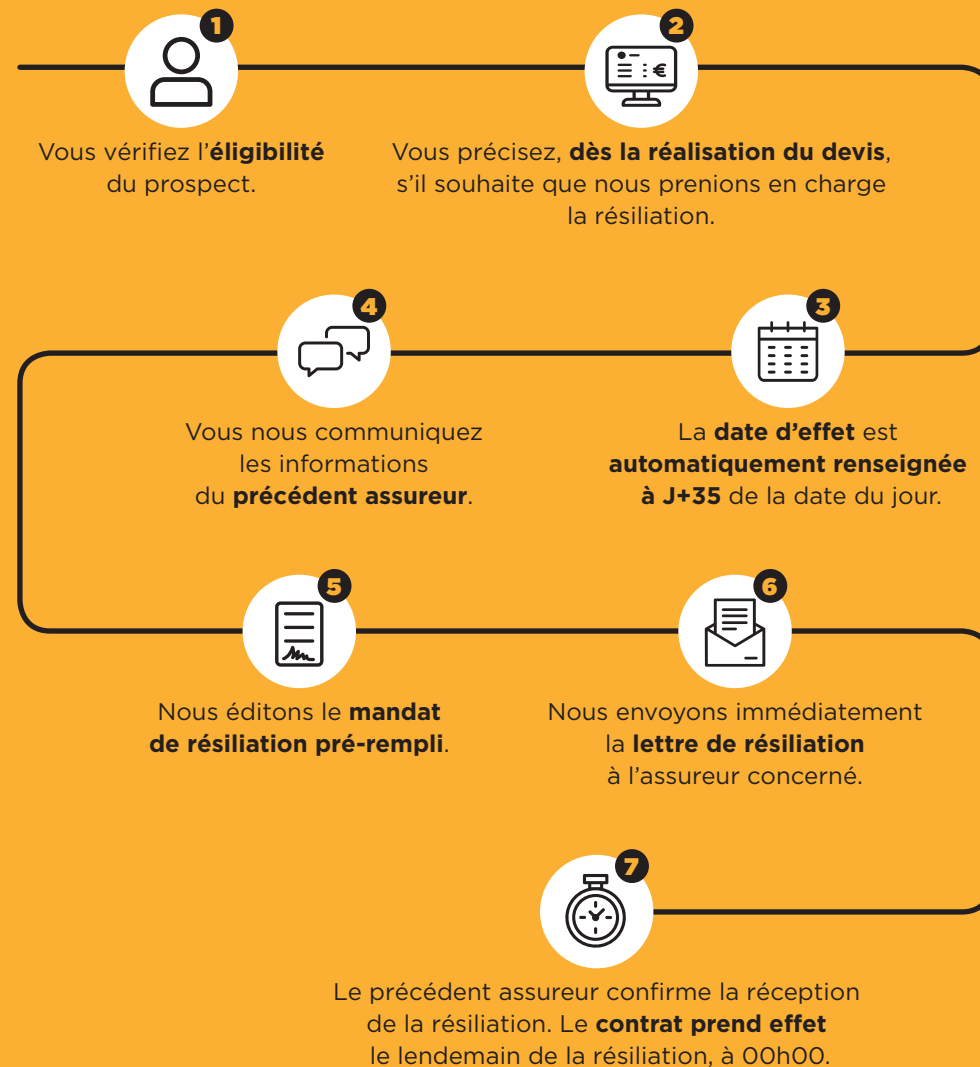
Dans la continuité de la loi Lagarde, autorisant l'emprunteur à souscrire une assurance de prêt auprès d'un autre organisme que sa banque prêteuse, la loi Hamon lui accorde **la possibilité de changer d'assurance de prêt à tout moment pendant la première année qui suit la date de signature de leur prêt immobilier**, en respectant un préavis de 15 jours. Le nouveau contrat devra présenter des garanties aux moins équivalentes à celles du contrat initial.

À compter de la réception de la demande de résiliation, la banque dispose d'un délai de 10 jours pour apporter une réponse. L'éventuel refus doit être motivé.



LA LOI HAMON CHEZ SOLLY AZAR

Chez Solly Azar, nous pouvons prendre en charge gratuitement la résiliation du précédent contrat d'assurance de votre client :



BON À SAVOIR

Le mandat de résiliation est intégré aux documents à télécharger lors de la souscription et peut être signé électroniquement.

L'AMENDEMENT BOURQUIN EN CLAIR

L'amendement Bourquin du 21 février 2017 vient compléter la Loi Hamon en assurance emprunteur. Les emprunteurs ont la possibilité de **résilier leur contrat d'assurance de prêt à chaque date anniversaire** de la signature de l'offre de prêt, en respectant un préavis de 2 mois.

À compter de la réception de la demande de résiliation, la banque dispose d'un délai de 10 jours pour apporter une réponse. L'éventuel refus doit être motivé.



BON À SAVOIR

Pour que la résiliation soit acceptée par l'ancien assureur, il est essentiel que le nouveau contrat ait un niveau de garanties supérieur ou équivalent à celui du contrat d'assurance de prêt d'origine. Dans le cas contraire, la résiliation sera refusée.

ILLUSTRATION

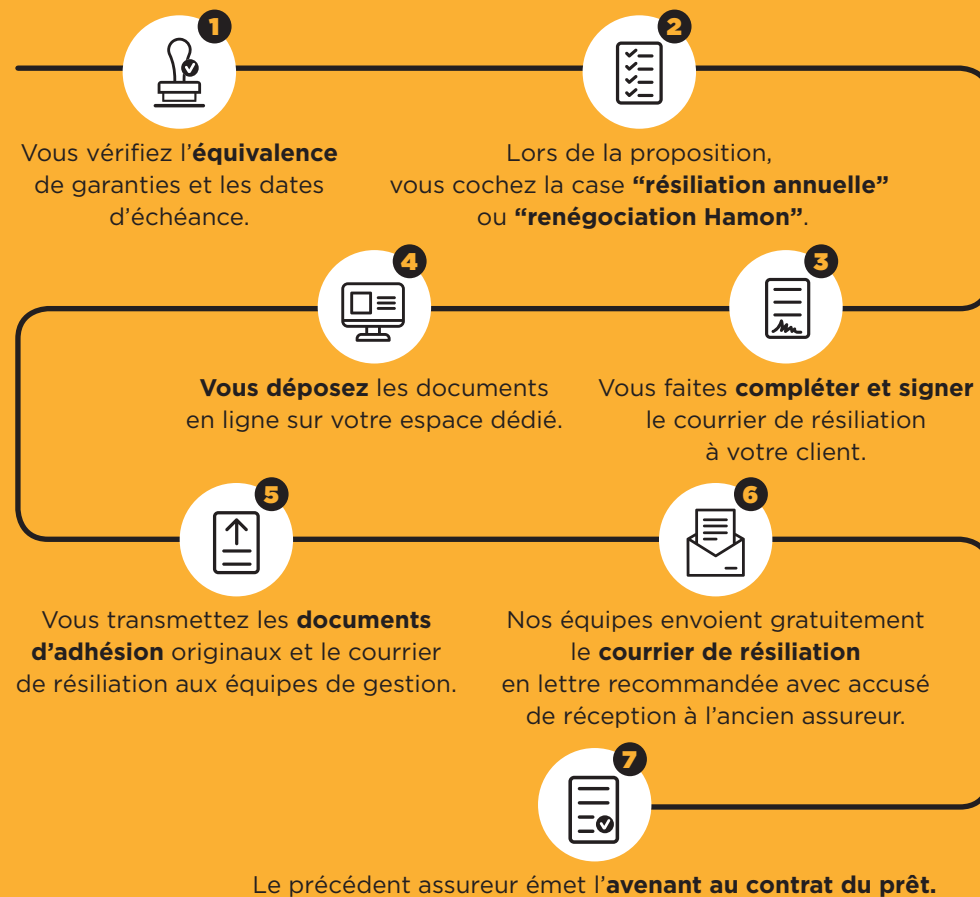


LES BRANCHES D'ASSURANCE CONCERNÉES

Seule l'**assurance de prêt** est concernée par ce dispositif.

L'AMENDEMENT BOURQUIN ET LA LOI HAMON EN EMPRUNTEUR CHEZ SOLLY AZAR

Chez Solly Azar, nous prenons en charge gratuitement la résiliation du précédent contrat d'assurance de votre client :



À tout moment, vous retrouverez dans l'historique du dossier la preuve d'envoi et le retour de l'accusé de réception.



BON À SAVOIR

Chez Solly Azar, nos 6 offres d'assurance emprunteur répondent aux exigences des banques (critères CCSF).

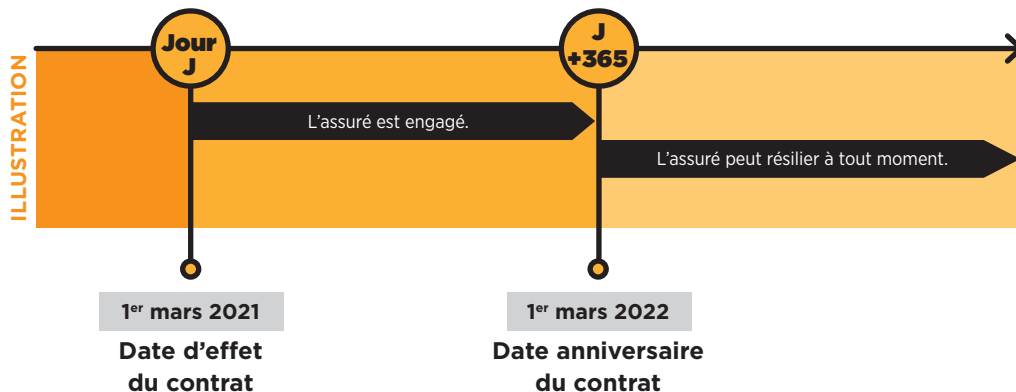
LA RIA

RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE EN ASSURANCE SANTÉ

EN CLAIR

Comme pour la loi Hamon, depuis le 1^{er} décembre 2020, la loi permet aux assurés détenteurs d'un contrat santé individuel de **résilier à tout moment et sans frais** leur contrat après 12 mois d'assurance.

La demande de résiliation envoyée sera effective le mois suivant ; le nouveau contrat pourra alors prendre effet.



LES BRANCHES D'ASSURANCE CONCERNÉES

La résiliation infra-annuelle est disponible pour **tous les contrats santé individuels, les contrats santé collectifs et même les contrats de prévoyance** s'ils comportent une garantie de remboursement de frais de soins*.

*Ce qui n'est pas le cas sur l'offre Prévoyance TNS de Solly Azar.

LA RIA EN ASSURANCE SANTÉ, CHEZ SOLLY AZAR

Chez Solly Azar, nous pouvons prendre en charge gratuitement la résiliation du précédent contrat d'assurance de votre client :



BON À SAVOIR

Le mandat de résiliation est intégré aux documents à télécharger lors de la souscription et peut être signé électroniquement.

QUELS IMPACTS

SUR VOTRE ACTIVITÉ COMMERCIALE ?

L'avis d'Etienne Saligo et Edwige Clavel, responsables commerciaux chez Solly Azar

“ Je crois que ces différentes réglementations ont vraiment **libéré les portefeuilles**. Elles ont également ouvert certains marchés, comme celui de l'assurance Emprunteur sur lequel les banques avaient jusqu'ici le monopole. Nos partenaires, courtiers et agents, ont ainsi pu se positionner sur de **nouveaux axes de développement**. ”

Edwige Clavel,

responsable commerciale

Région Sud



Etienne Saligo,
responsable commercial

Région Nord

“ Par ailleurs, nous sommes favorables à ces lois qui **renforcent le conseil du courtier** et **mettent les besoins du client au cœur de la démarche de vente**. C'est de cette manière que nous fidéliserons les clients. ”

ENCOURAGEZ

LA FIDÉLITÉ

DE VOS CLIENTS AVEC SOLLY AZAR

LES RISQUES LIÉS À LA RÉSILIATION

Nous vous recommandons de **vous assurer systématiquement de la continuité de garanties** pour votre client, et ce, quel que soit le moyen de résiliation envisagé.

Le passage d'une assurance à une autre peut exposer votre client aux **différents risques de non-assurance** (sinistres non couverts, non-respect de l'obligation d'assurance...).



BON À SAVOIR

Le changement d'assurance peut également entraîner la perte des avantages de fidélité acquis ; il est donc important de faire le point sur la préservation de ces avantages !

LES AVANTAGES FIDÉLITÉ CHEZ SOLLY AZAR



CHÈQUE FIDÉLITÉ EN AUTO

En auto, votre client bénéficie d'un crédit de franchise au bout d'1 an sans sinistre. Au bout de 3 ans d'assurance sa franchise est complètement supprimée. Ce crédit de franchise peut être transféré d'un contrat à un autre au sein des offres Solly Azar.



BONUS GELÉ EN AUTO SUR MAXI BONUS

Dans l'offre Maxi Bonus, lorsque votre client a un bonus 50 depuis 3 ans et fait l'objet d'un sinistre, son bonus est conservé ! Il est applicable sur la seule offre Maxi Bonus pour les bons conducteurs.



BONUS FIDÉLITÉ EN SANTÉ

En santé, les niveaux de garanties évoluent dès la 2^e année d'assurance sur les postes onéreux (honoraires en hospitalisation, prothèses dentaires, médecines douces).



CRÉDIT DE FRANCHISE EN MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Dans l'offre MultiPro, votre client bénéficie d'une réduction de franchise jusqu'à 50 % au bout de 3 ans sans sinistre ni impayé.

Groupe Solly Azar

SAS au capital de 200 000 € - 353 508 955 RCS Paris - Société de courtage d'assurances
Siège Social : 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris cedex 09 - N° ORIAS 07 008 500

www.sollyazar.com

